



Montreuil, le 23 octobre 2020

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

N/Réf : NP/CLN
N°214_20201023

Objet : Lettre ouverte

Madame la Ministre,

Ce courrier n'a pas pour objet de vous rappeler les revendications de la Fédération CGT des services publics, que vous connaissez, à commencer par la suppression définitive du jour de carence et le dégel du point d'indice ainsi que le rattrapage de ce qui nous a été confisqué de fait depuis des années.

Il s'agit pour nous de vous alerter de l'état d'esprit de nos collègues.

Largement placés en première ligne pendant la période difficile du confinement, très sollicités au quotidien pour mettre en œuvre, souvent dans des conditions de sous-effectif et de manque de moyens les services publics indispensables au maintien de conditions d'existence décentes de l'immense majorité, les agents territoriaux sont à la fois inquiets et en colère. Se mêle également à cette colère, la profonde indignation des collègues, qui dans certaines collectivités se voient dans l'obligation d'aller travailler alors que positifs au COVID ou cas contacts !

Cette colère, sourde dans son ensemble, s'exprime en ce moment de manière bien plus directe dans plusieurs collectivités, dont celles de Saint-Denis et de Belfort. Les agents y revendiquent massivement le maintien de leurs acquis, notamment de leurs jours de congés et de repos.

Vous avez récemment indiqué que « le dialogue social est intéressant quand il est authentique ». Que dire des provocations de certains élus à l'encontre des agents en lutte, n'hésitant pas à qualifier de violents leurs contradicteurs... pour mieux les disqualifier ? Que dire du refus de négocier avec les organisations majoritaires ?

Nous avons la faiblesse de penser que ce qui se passe à Saint-Denis comme à Belfort n'est que le début d'une vaste campagne contre les droits acquis des fonctionnaires territoriaux, rendue possible par la loi dite de transformation de la Fonction publique, à laquelle nous demeurons opposés.

Comme à Saint-Denis, comme à Belfort, par la grève s'ils le jugent nécessaire, les agents sont légitimes à vouloir défendre leurs droits acquis.

... / ...

Pour l'heure, et compte tenu d'une montée des tensions et de l'exaspération des agents publics sans cesse présentés comme des « privilégiés » qui ne « travaillent pas assez », nous considérons qu'un « dialogue social authentique » doit passer à minima par quelques dispositions de votre part :

- Obtenir du gouvernement la suppression définitive du jour de carence ;
- Prendre les dispositions légales pour le maintien de tous les accords sur le temps de travail, accords passés dans le cadre d'un « dialogue social authentique », contrairement aux mesures arbitraires de la loi du 6 août qui constituent une rupture unilatérale du « contrat social » qui lie les territoriaux avec l'État et leurs employeurs ;
- Permettre l'expression des revendications syndicales et garantir l'exercice du droit syndical plein et entier dans les collectivités territoriales et établissements publics.

Nous vous adressons, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale